

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire, en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4165 Société :

Actif Pensionné(e) Autre : 1338046

Nom & Prénom : Mohammed OUDAGHTI

Date de naissance : 10/03/1953

Adresse : 23 Ibn Kattir Arsat lekbir n° 10

Dar el Casablanca

Tél. : 0661039283 Total des frais engagés : 477,6 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 22/10/2019

Nom et prénom du malade : Oudghiri Mouttafed Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : BNP

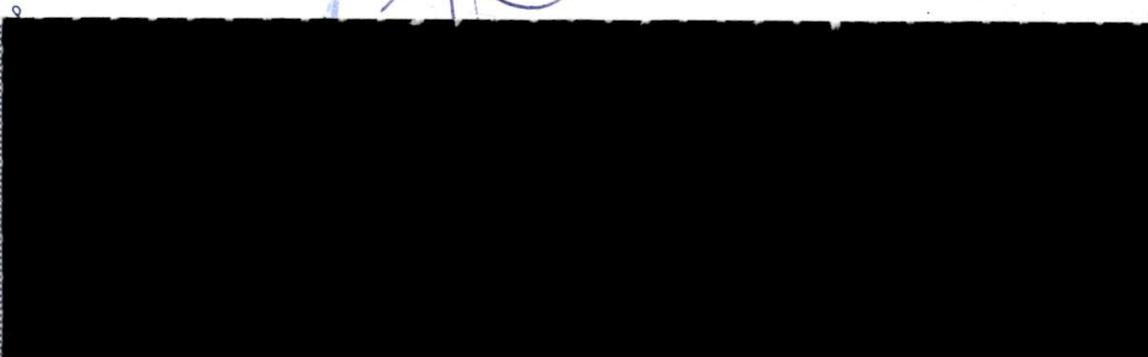
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 22/10/2019

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/07/2011	2	250,00		 Dr. S. KABBA Médecin de conduite Visite au Centre de Santé de la Population Universitaire d'Echouaïd 115, Rue d'Echouaïd - Tizi-Ouzou

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Mme ALLOUCHE Zainab Pharmacie les Arènes 5, Rue Arvid Edina Sayour Quartier Racine 1628 24 - Casablanca	9/1/88	327.60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	H D B G	Coefficient des travaux
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Soumia KABBAJ EL AMRANI

Médecine Générale

Certificat de Gynécologie médicale

Diplôme Universitaire de Nutrition et de diététique

Diplômée en Echographie

Certificat de pose du Stérilet

E.C.G Glycémie

الدكتورة سمية قباج العمراني

الطب العام

شهادة طب النساء

دبلوم التغذية و الحمية

دبلوم الفحص بالصدى

شهادة تركيب التوليب

التخطيط الكهربائي للقلب

و التحليل السكري

Casablanca, le :

21/10/2022

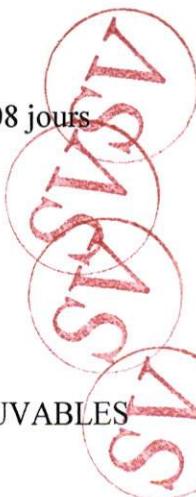
PPV: 56,30 DH
LOT: 22C07D
EXP: 03/2024

Mr Oudghiri Mohammed

PPV: 56,30 DH
LOT: 22C07D
EXP: 03/2024

— ACLAV 1G SACHET

1 sachet, matin et soir, pendant 08 jours



1 > 50

14,00

— DOLIPRANE 1G CP

1 cp 2x/j fois par jour si fièvre

69,00

✗ ACEROLA CP À CROQUER

1cp à croquer par jour le matin

56,30 x 2

— D CURE 25000AMPOULES BUVABLES

1ampoule/mois pdt 06 mois

LOT: 4677
PER: 11/23
PPV: 132DH00

PPV: 14DH00
PER: 09/25
LOT: L3045

BIOFAR VITA C Acerola C

PPC: 69.00

Ut Av Lot:
11/2024 127914

زنقة النحاس التحوي (بلفو سابقا) - المعاريف - الدار البيضاء - الهاتف و الفاكس . 05 22 32 41

116, rue Ennahas Nahoui (ex Pelvoux) - Maârif - Casablanca Tél/Fax: 05 22 23 32 41

Dr. Soumia KABBAJ EL AMRANI
Médecin Agréée par l'Ordre des Médecins
Visite Particulière de Gynécologie et de Diététique
Diplôme Universitaire de Nutrition et de Diététique
Certificat de l'Echographie
Diplômée en Echographie
Maârif, Casablanca - Tél/Fax: 05 22 23 32 41

32 Juin 2022
ame ALLOUCH
Pharmacie les Arênes
5, Rue Jdid Eddine Sayouti
Quartier Racine
Tél: 05 22 36 28 24 - Casablanca